

Délibération N° 20260625-01

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire.

Étaient présents :

Alexandre PUJO-MENJOUET, Dominique BORGELLA-ADJUDANT, Aurore VILLE, Thibaut MAURIN, Sylvain SALIGOT, Sarah LAGUERRE, David LAFFAILLE, Viviane TORNE, Stephen GAYE-METOU, Sarah GRANDSIMON, Marie VIDAL, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Jean-François RABAUD donnant procuration à Viviane TORNE
Mélissa PUJO-MENJOUET donnant procuration à Alexandre PUJO-MENJOUET
David MAPPA donnant procuration à Aurore VILLE
Etienne LAY

Secrétaire de séance : M. David LAFFAILLE

Objet : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DU LOTISSEMENT

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire comptable M 57 ;

Monsieur le Maire Monsieur le Maire explique que 3 dépenses sur le budget du lotissement ont dû être faites en ce début d'année au chapitre 011 (compte 605) pour un montant de 15 777,95 € et correspondant à :

ENTREPRISE	OPERATION	COUT
SPIE BATIGNOLLES MALET	SITUATION 3 FINALE - AMENAGEMENT LOTISSEMENT COMMUNAL	9 347,97 €
SDE65	CREATION RESEAU BASSE TENSION LOTISSEMENT COMMUNAL	1 478,26 €
SDE65	PARTICIPATION TRAVAUX TELECOM 2024 LOTISSEMENT	4 951,72 €
TOTAL		15 777,95 €

Les crédits n'étant pas suffisants au chapitre 011 il convient de procéder à la décision modificative suivante :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011 / 605	Achats de matériel, équipements et travaux	15 777.95 €	
16 / 168748 / OPFI	Autres communes		108 527.95 €
040 / 3555	Terrains aménagés	108 527.95 €	
Total		124 305.90 €	108 527.95 €

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
70 / 7015	Ventes de terrains aménagés		92 750.00 €
042 / 71355	Variations des stocks de terrains aménagés	108 527.95 €	
Total		108 527.95 €	92 750.00 €

Il est proposé de procéder à la décision modificative du budget du lotissement comme présentée ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve :

- **Article Unique** : la décision modificative du budget du lotissement comme présentée ci-dessus.

Date affichage : 02/07/2026

Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet

